

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2026_C_108

ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joé BEDIER**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **04/06/2026**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	6	4	44

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Adelaïde CERVEAUX, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Olivier DESIRE, Monsieur Mario EDMOND, Monsieur Christian GOTTE, Madame Asmahane ISSIMAILA HAMIDA, Monsieur Jean Michel JAUZE, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sylvie PAYET, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Dominique PRIX, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Madame Nina ROGER, Madame Valentine SERRANO, Madame Marina SITAYA, Madame Marie May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN, Monsieur Jérémy VIDOT BONDAL

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Johnny PAYET, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Doly RAMSAMY

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Madame Anne CHANE-KAYE-BONE-TAVEL donne procuration à Madame Sarah SALAH-ALY, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Patrice ELLAMA donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Matthieu K/BIDY donne procuration à Madame Marina SITAYA, Madame Nathalie SEYCHELLES donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2026_C_108

ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES

Par courrier en date du 19 mars 2026, la commune de Bras-Panon a sollicité la CIREST pour un co-financement de l'opération « Réalisation d'un parcours de santé » au titre du FIIS 2025-2026, pour un montant de 96 579,00 €.

Les caractéristiques du projet :

Dans le cadre de la dynamique municipale sport-santé et bien-être, la commune de Bras-Panon souhaite réaliser un parcours de santé sur le site du littoral de la Rivière des Roches.

Ces aménagements ludo-sportifs, adaptés aux profils et au niveau de chaque public, faciliteront la pratique libre et spontanée, et seront complétés par des aires de remise en forme.

Le projet de parcours de santé poursuit plusieurs objectifs, à la fois fonctionnels, éducatifs et sociaux :

1. Offrir un accès gratuit et convivial à un parcours de santé pour tous les publics ;
2. Sensibiliser aux bienfaits d'une activité physique et sportive modérée ;
3. Faciliter le passage à l'acte des indécis et de ceux qui n'osent pas passer la porte d'un club sportif ;
4. Favoriser les interactions sociales entre les habitants.

Le parcours sport-santé comprendra :

- Une aire de marche littoral disposant d'agrès sur tout le parcours et pouvant être également pratiqué à vélo ;
- Une aire de fit-station disposée sous forme de circuit avec des agrès fixes type street-workout pour les plus jeunes et des agrès adaptés aux personnes à mobilité réduite.

La maison sport-santé (MSS) aura pour rôle de faire vivre ce parcours de santé, en proposant :

- Des initiations aux habitants comme la découverte de l'aire de street-workout ;
- Des séances d'activités physiques adaptées aux personnes atteintes de maladies chroniques, dans le cadre du projet de sport sur ordonnance « prescri a li » ;
- Des séances d'activités physiques adaptées destinées aux personnes à mobilité réduite ;
- Des séances de gym séniors à destination des plus de 65 ans.

Le périmètre de portée de l'opération vise l'ensemble du territoire communal.

Les publics cibles :

Ce projet s'adresse à tous les publics :

- Jeunes (18-25 ans)
- Adultes (25-60 ans)
- Personnes âgées (+60 ans)
- Personnes vivant avec un handicap
- Personnes vivant avec une maladie chronique

Avancement de l'opération :

L'opération n'a pas commencé.

Echéancier prévisionnel :

Date de démarrage de l'opération : 01/06/2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 30/10/2026

Date de mise en service de l'équipement : 01/11/2026

Coût de l'opération :

Le coût de l'opération est de 193 158,00 € HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
		CIREST FIIS	96 579,00 €	50 %
v Couverture aire de street workout	97 750,00 €	Commune	96 579,00 €	50 %
v Equipements et sols sportifs	47 788,00 €			
v Agrès Streetworkout	47 620,00 €			
Total HT	193 158,00 €	Total HT	193 158,00 €	100 %
TVA (8,5%)	16 418,43 €			
Total TTC	209 576,43 €			

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur 96 579,00 € au titre du FIIS 2025-2026.

Cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2026 au chapitre 204 compte 2041411 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Biens mobiliers, matériels et études ».

- **Vu** l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération N°2025-C051 du Conseil communautaire de la CIREST en date du 24 avril 2025 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2025-2026 ;

- **Vu** les crédits inscrits pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041411 du Budget 2026 de la CIREST ;

- **Vu** la délibération N°2025-077 du Conseil municipal de la commune de Bras-Panon en date du 03 décembre 2025 validant le plan de financement prévisionnel de l'opération « Réalisation d'un parcours de santé » ;

- **Considérant** la demande de fonds de concours présentée par la commune de Bras-Panon en date du 19 mars 2026,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 44 « Pour »,

- **D'APPROUVER** le principe de financement pour l'opération « Réalisation d'un parcours de santé » au titre du FIIS 2025-2026,
- **D'ADOPTER** les termes de la convention de cofinancement ci-annexée ,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Madame Mayline BRENNUS

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Joé BEDIER